



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-48
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2026

L'an Deux mille vingt- six et le neuf du mois d'avril à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 29

Étaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Messieurs Marc SVETCHINE – Jean-Baptiste DOUCET – Jean-Christophe TRAPY et Jean-François LAZIOSI et Mesdames Antonella CELLOT-DESNEUX et Magali RAMPAUD étaient excusés et avaient donné procuration.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – BUDGET DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus ;

Vu l'article 17 du règlement intérieur du conseil municipal du 4 décembre 2024 précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-joint ;

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget ;

Il est rappelé que ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires qui définiront les priorités qui seront affichées au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire faisant suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires figurant en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 013-211300215-20260414-DEL202648-AR